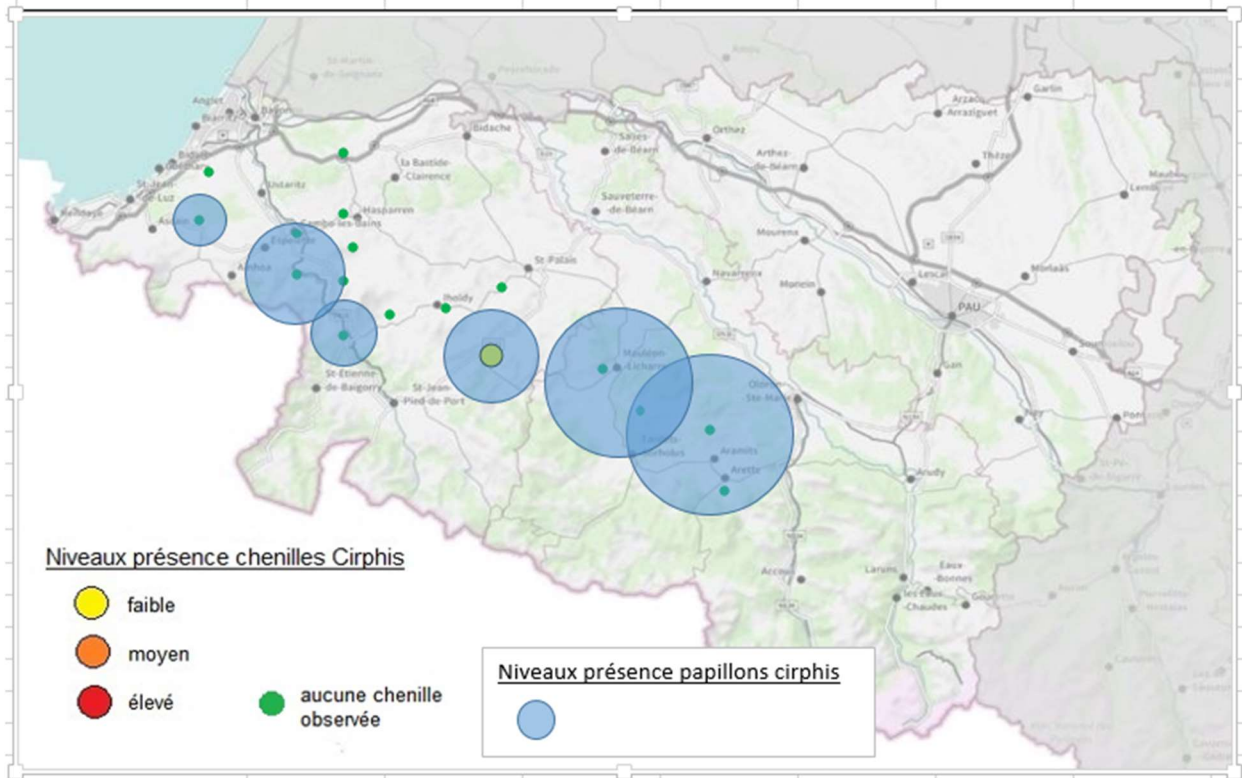


Avertissement Cirphis n°12

30 octobre 2023

Observations (sur le réseau) :



Les observations issues du réseau de piégeage ce jour n'ont pas montré beaucoup de chenilles : celles observées (plutôt amorphes, sur le seul site de JUXUE) sont à des stades jeunes encore (10 mm ou moins), à une densité de 5 larves / m².

Comme la semaine dernière, on est toujours en revanche sur une permanence des vols (abondants) de papillons, avec un gradient des piégeages (en termes d'abondance) d'est ou ouest : pot toujours au 2/3 plein à ESQUIULE (plutôt 5 à 600 individus que les 300 estimés la semaine dernière), près de 300 papillons à ROQUIAGUE (174 mâles et 96 femelles), près de 200 à ARETTE, 44 à ITXASSOU, une vingtaine à JUXUE et BIDARRAY, 16 à ST PEE / NIVELLE,

à ESQUIULE (photo CA64)



Certes, les pièges alimentaires sont fortement utilisés cette année, comparativement aux autres années où les pièges à phéromones étaient privilégiés ; il est possible aussi que l'on se trouve dorénavant à une période où « *les ressources alimentaires pour les adultes sont sans doute restreintes* » (S. DESIRE, FREDON64). Une telle abondance d'adultes cirphis à cette période de l'année interroge tout de même. A voir si le fraîchissement des prochains jours, couplé à un retour des pluies, va gêner les émergences des larves.

→ **Vols de papillons toujours en cours** (dont pontes potentielles et autre génération à venir)

Attention, la réalité d'une parcelle n'étant pas celle de la parcelle voisine, possible sous-estimation par les suivis des parcelles du réseau du niveau de présence sur un secteur !

La **surveillance des prairies doit continuer, encore quelques semaines**, sur l'ensemble du département : tour des parcelles tous les 2 jours a minima.

L'observation des chenilles est facilitée le matin avec la rosée. La larve est reconnaissable par sa ligne jaunâtre latérale. Au toucher, la larve s'enroule sur elle-même. Les déjections et les éventuelles morsures sur les limbes des graminées sont, le cas échéant, bien visibles.

Dans le cas de présence avérée, **faire piétiner le bétail** : ne pas hésiter à « **serrer** » les bêtes quelques heures sur une petite surface, et à répéter l'opération un peu plus loin.

Lorsque les larves sont encore petites (max. 15-20 mm), un éventuel **traitement phytosanitaire à base de *Bt*** est possible. La bactérie agit comme substance paralysante pour les chenilles : la toxine bloque le fonctionnement de l'appareil digestif du ravageur et celui-ci meurt en quelques jours.

Pour se tenir informé (et informer !) :

Ne pas hésiter à nous signaler de fortes présences de chenilles :

- sur Facebook // Prairies.64
- par mail ou SMS

Suivre les bulletins cirphis publiés chaque semaine pour connaître les observations proches de ses parcelles (site internet de la Chambre d'Agriculture et relais partenaires ; envoi mail sur demande).

Contacts

Marie-Claude MAREAUX : 06 24 42 59 54 // mc.mareaux@pa.chambagri.fr